

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 14 janvier 2019 à 20 h, au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

6735-01-2019
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

6736-01-2019
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

6737-01-2019
Adoption des
procès-verbaux
des 3, 6 et 11 déc.
et 9 janvier 2019

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 3, 6, 11 décembre 2018 et du 9 janvier 2019.

6738-01-2019
Adoption des
comptes à payer
du mois de
décembre et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de décembre 2018 totalisant la somme de : 84,568.03\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2018 au montant de : 45,892.66\$.

Pour un total de comptes à payer de:130,460.69\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de questions

Quelques questions ont été posées.

6739-01-2019
Adhésion annuelle
ADMQ

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec de Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale/secrétaire-trésorière, comprenant la cotisation annuelle et l'assurance pour un montant 880.33\$ incluant les taxes applicables ainsi que Mme. Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, comprenant la cotisation annuelle et l'assurance pour un montant de 853.89\$ incluant les taxes applicables.

6740-01-2019
Adhésion annuelle
FQM

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville renouvelle sa contribution annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2114.88\$ taxes incluses.

6741-01-2019
Inscription
Congrès ADMQ
(Mme Asselin)

Attendu que le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu du 12 au 14 juin prochain à Québec et que la directrice générale a manifesté son intérêt de participer au congrès;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale à participer audit congrès;

QUE les frais d'inscriptions au congrès, les frais de déplacements, stationnement, repas et réservation de chambre ou tout autre frais inhérent au congrès seront défrayés par la municipalité.

6742-01-2019
Autorisation de
paiement des
incompressibles et
des salaires

Attendu que la municipalité doit payer durant l'année des dépenses incompressibles;

Attendu que les salaires et les allocations de dépenses, si applicables, sont des dépenses incompressibles excluant les pompiers ayant une convention collective;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le déboursé des dépenses incompressibles pour l'année 2019.

6743-01-2019
Embauche
journalier
patinoire

Attendu que la municipalité désire embaucher des journaliers pour la surveillance de la patinoire;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité embauche des journaliers au taux horaire de 12.\$ pour la surveillance de la patinoire.

6744-01-2019
Coût semaine de
relâche

Attendu que la municipalité désire maintenir l'offre de la semaine de relâche et du service de garde du 4 au 8 mars pour 2019 ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité établisse les coûts reliés à cette semaine soit : 40.\$ pour la semaine pour les résidents d'Henryville et 60.\$ pour la semaine pour ceux de l'extérieur.

6745-01-2019
Offre de Mme
Dermigny USEP

Attendu que Mme Hélène Dermigny, ingénieur a communiqué à la municipalité l'offre de services professionnels concernant les premières étapes menant à la construction de la future usine de traitement des eaux usées d'Henryville ;

Attendu que les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien sont impliquées conjointement dans le processus de la construction de ladite usine ;

Attendu que la municipalité d'Henryville demande à la municipalité de St-Sébastien de participer financièrement selon la moitié des coûts dans le projet ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec l'offre déposée par Mme Dermigny pour le compte du Groupe SM, conditionnellement au partage des coûts à part égale.

6746-01-2019
Politique de
prévention du
harcèlement en
milieu de travail

Attendu que la municipalité d'Henryville a la responsabilité, à titre d'employeur, de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leurs fonctions et la position hiérarchique qu'ils occupent;

Attendu que le conseil municipal souhaite maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous ;

Attendu qu'à cet effet, la municipalité désire se doter d'une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail, laquelle s'appliquera à ses représentants (élus ou non-élus), à tous les employés de la municipalité, aux citoyens ou visiteurs, aux sous-traitants et fournisseurs, et plus généralement, à toute personne en contact avec la municipalité d'Henryville ;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail.

6747-01-2019
Les Consultants
SM surveillance
des travaux
décompte
progressif no.4

Attendu que la municipalité a donné le contrat aux Consultants S.M. inc pour la surveillance de chantier pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église et rue St-Thomas;

Attendu que Les Consultants S.M. inc ont présenté une facture représentant le 4^{ième} décompte progressif au montant de : 9,111.77\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 366298 au montant de : 9,111.77\$ incluant les taxes applicables pour la surveillance de chantier aux Consultants S.M. Inc.

6748-01-2019
Adoption
règlement 53-
2005-1 délégation
de pouvoir

Attendu qu'un avis de motion a été donné ainsi que le dépôt d'une modification du règlement numéro 53-2005 relatif à la délégation de pouvoir de la directrice générale/secrétaire-trésorière en date du 3 décembre 2018;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 53-2005-1 y ajoutant l'article 3a se lisant comme suit :

« Le montant maximum de dépenses de 50,000.\$ couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement à la directrice générale/secrétaire-trésorière pour fins de vidage de boues à l'usine d'épuration des eaux usées lorsque requis ».

6749-01-2019
Formation
Geneviève Lavoie
camp de jour

Attendu que Mme Geneviève Lavoie est responsable de l'organisation des loisirs et du camp de jour pour la municipalité d'Henryville et a manifesté son intérêt à participer à la formation « Journée Montérégienne des camps de jour 2019 » à St-Philippe le 5 février prochain au coût de 95.\$ plus taxes incluant le repas du midi;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise Mme Geneviève Lavoie à participer à ladite formation et autorise les frais inhérents à cette fin.

6750-01-2019
B. Fréreau
décompte no.4

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 4^{ième} décompte progressif au montant de : 31,749.87\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 31,749.87\$ incluant les taxes applicables à B. Fréreau représentant le décompte progressif no. 4 tel que recommandé par Charles Damian surveillant de chantier pour le compte des Consultants S.M.

6751-01-2019
Demande de
remboursement
politique familiale

Attendu que 2 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux familles pour les activités pour un montant de 75.50\$ et 86.00\$ totalisant la somme de: 161.50\$ à rembourser.

Rapport du
directeur des
services incendie

Aucun rapport n'a été effectué.

6752-01-2019
Nomination
lieutenant et 2
lieutenants
éligibles

Attendu que M. Marc Olivier Boudreau, lieutenant, remplace pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 M. Jean Thimineur;

Attendu qu'il y a lieu de nommer deux lieutenants éligibles soit Messieurs Alexandre Masseau et Yannick Fortin;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la nomination de Marc Olivier Boudreau à titre de lieutenant ainsi que Messieurs Alexandre Masseau et Yannick Fortin à titre de lieutenants éligibles.

6753-01-2019
Demande de
remboursement à
St-Sébastien

Attendu qu'un incendie a eu lieu sur le territoire de St-Sébastien concernant un bâtiment de ferme;

Attendu qu'un seul pompier provenait du service incendie de St-Sébastien et que les 17 autres pompiers provenaient du service incendie d'Henryville;

Attendu que le coût du salaire des pompiers d'Henryville s'élève à 4,592.45\$;

Attendu que l'incendie en était un de grande envergure;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyé par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande à la municipalité de Saint-Sébastien, le remboursement du salaire versé aux pompiers soit 4,592.45\$.

6754-01-2019
Accusé-réception
résolution de
Venise-non
renouvellement
entente incendie

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une résolution de la municipalité de Venise-en-Québec en regard avec le non-renouvellement de l'entente du service incendie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité constate le dépôt de ladite résolution no.11484-12-03.

Rapport de
l'inspecteur
municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6755-01-2019
Adoption du
règlement
59-2006-25 usages
temporaires zone
agricole

Attendu que l'avis de motion du règlement 59-2006-25 a été adopté à la séance du 5 novembre ainsi que le dépôt et l'adoption du 1^{er} projet modifiant les usages temporaires en zone agricole;

Attendu que le 2^{ème} projet a été adopté à la séance du 3 décembre;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 59-2006-25 se lisant comme suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : « Règlement 59-2006-25 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » concernant les usages temporaires en zone agricole.

ARTICLE 2 VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 9.17 « SUPERFICIE »

L'article 9.17 intitulé « Généralité » est modifié par le remplacement de son texte par ce qui suit :

Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages temporaires ou saisonniers pour un usage agricole :

La vente saisonnière de produits agricoles et la construction d'un kiosque destiné à la vente de ces produits à titre d'usage, de constructions et d'équipements temporaires ou saisonniers à un usage agricole.

Les expositions, fêtes, rassemblements et, accessoirement : l'aménagement de stationnement et de bâtiments temporaires pour une durée maximale d'une semaine.

La présence d'un bâtiment n'est pas requise sur un terrain pour se prévaloir du droit à un usage, une construction ou un équipement temporaire ou saisonnier.

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6756-01-2019
Autorisation
d'intervention
canal Lamoureux
dégagement de
drain

Attendu qu'une demande a été formulée afin de faire une intervention dans le canal Lamoureux pour dégager le drain sur la propriété de Ferme Walaszczyk;

Attendu que M. Yannick Beauchamp responsable des cours d'eau à la MRC du Haut-Richelieu, est en accord avec cette intervention;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise lesdits travaux dans le canal Lamoureux.

6757-01-2019
Demande
d'acquisition de
boîtes de filetage
métrique et anglais

Attendu qu'une demande a été faite par les employés de voirie afin que la municipalité fasse l'acquisition de boîtes de filetage métrique et anglais au coût de 150.\$ environ pour les deux boîtes;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour l'acquisition de deux boîtes de filetage.

6758-01-2019
Autorisation de
paiement
Denicourt
arpenteur
piquetage de rues

Attendu que des travaux de piquetage de rues ont été exécutés sur les rues Rang Bord-de-l'Eau, Rang St-Jean-Baptiste, Rang des Côtes, Rue Marie-Rivier et la Montée Bullock;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 2414.48.\$ à Denicourt arpenteur.

6759-01-2019
Embauche
technicien en
bibliothèque en
partenariat avec la
municipalité de
St-Alexandre

Attendu que les municipalités d'Henryville et de St-Alexandre veulent se prévaloir du programme gouvernemental concernant l'embauche d'un technicien pour les bibliothèques et ce en partenariat;

Attendu que la municipalité de St-Alexandre va s'occuper de l'administration du programme, l'embauche du technicien serait réparti sur 12 semaines soit 6 semaines pour St-Alexandre et 6 six autres semaines pour Henryville;

Attendu que la municipalité d'Henryville mandate M. Réjean Messier, responsable de la bibliothèque de St-Alexandre;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec sa participation au projet et autorise le paiement de la portion relative à cette embauche.

6760-01-2019
CRSQV

CONSIDÉRANT que la création du CRSQV émane d'un besoin du milieu visant à travailler en inter-municipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du CRSQV est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs ;

CONSIDÉRANT que les sous-objectifs du CRSQV sont de :

- Travailler ensemble les besoins communs ;
- Développer des connaissances en lien avec la santé et la qualité de vie ;
- Créer des liens entre municipalités et autres partenaires ;
- Optimiser les ressources (matérielles, humaines et financières) des municipalités ;
- Être informé des différentes initiatives en lien avec la santé et la qualité de vie sur le territoire ;
- Émettre des recommandations par proposition de résolution pour les conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un membre participant aux rencontres du CRSQV a la responsabilité d'acheminer toute information demandant une approbation des membres du conseil municipal à la direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que toute municipalité participante au CRSQV est libre de s'impliquer ou non à tout projet du CRSQV ;

CONSIDÉRANT que toute décision formelle relative au CRSQV devra se prendre par résolution municipale ;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville appuie l'existence du CRSQV ;

Que la municipalité d'Henryville délègue Mme. Danielle Charbonneau comme ressource municipale pour participer aux rencontres du CRSQV.

6761-01-2019
Mandat Avocats
Paradis Lemieux
Francis

Attendu que l'inspecteur municipal a constaté le dépôt de matières résiduelles sur le lot 4 776 020 sans les autorisations requises;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise toutes démarches requises auprès des tribunaux compétents afin de faire cesser les usages non conformes et de mandater le cabinet d'avocats Paradis Lemieux Francis pour nous représenter dans le présent dossier.

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

6762-01-2019
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :52hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

